



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BREBION Pascal donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, DIOP Alix donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/153-

OBJET : ANNULATION DE LA VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL

Rapporteur : M. Frédéric VANDENBOSSCHE

Rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a délibéré, en date du 19 septembre 2024, afin d'autoriser la vente de véhicules communaux suite aux enchères via le site « Agorastore » et qui se sont clôturées le 31 juillet 2024. A ce titre, la délibération n° 24/106 a été signée par Monsieur le Maire.

La société OUEST 44 Maçonnerie domiciliée 1 bis rue Lucien Frémy – 49290 CHALONNES SUR LOIRE s'était positionnée sur le véhicule « Citroën Berlingo immatriculé 713 APR 13 et avait conclu l'achat pour un montant de : **1 050,00 €**

Cette entreprise n'est jamais venue retirer le véhicule, et ne donne plus aucun signe que ce soit par téléphone, par mail ou par courrier.

La vente a donc été annulée sur le site des enchères « Agorastore ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à remettre en vente le véhicule « Citroën Berlingo immatriculé 713 APR 13 » via le site des enchères.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Tok

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication sur le site internet le.....
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2024

Application agréée E-legalite.com